

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES (TVA 20% *)

MANDAT LOGIS COACH

Forfait de 1.990 euros TTC pour tous les prix

VENTES (TVA 20% *)

MANDAT LOGIS ECO

Jusqu'à 250.000 euros*	→	4,5% TTC
De 250.001 euros à 500 000 euros*	→	4% TTC
De 500.001 euros à 750.000 euros*	→	3,5% TTC
De 750.001 euros à 1 000.000 euros*	→	3% TTC
Au-delà de 1 000.001 euros*	→	2,5% TTC

VENTES (TVA 20% *)

MANDAT LOGIS PLUS

Jusqu'à 250 000 euros*	→	5% TTC
De 250.001 euros à 500.000 euros*	→	4,5% TTC
De 500.001 euros à 750.000 euros*	→	4% TTC
De 750.001 euros à 1 000.000 euros*	→	3,5% TTC
Au-delà de 1 000.001 euros*	→	3% TTC

VENTES (TVA 20% *)

MANDAT SIMPLE

Moins de 250.000 €*	→	6% TTC
De 251.001 euros à 500 000 euros*	→	5,5% TTC
De 500.001 € à 750.000 euros*	→	5% TTC
De 750.001 € à 1 000.000 euros*	→	4,5% TTC
Au-delà de 1 000.001 euros*	→	4% TTC

Terrains*	→	5% TTC
Fonds de commerce*	→	10% TTC
Parkings/caves*	→	Forfait de 2.500 € TTC

Un tableau comparatif est annexé pour expliquer les différentes formules de mandat Logis Conseil

Ces honoraires sont à la charge du VENDEUR

*Sauf dans le cas d'une succession où les honoraires sont à la charge de l'acquéreur



*taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

Ouelle formule choisir pour mon mandat exclusif ?

L'effet de rareté par l'exclusivité permet un délai de vente plus court et une moindre négociation du prix de vente

	LOGIS COACH	LOGIS ÉCO	LOGIS PLUS*
Accompagnement du projet de vente jusqu'à la signature chez le notaire	✓	✓	✓ ✓
Assistance administrative et juridique	✓	✓	✓
Moyens de communication performants	✗	✓	✓ ✓
Prise en charge du reportage photos/vidéos réalisé par un professionnel/ Visite virtuelle/Photos home-staging	✗	✓	✓
Diagnostics techniques offerts	✗	✗	✓
Visites réalisées par nos conseillers	✗	✓	✓
Compte rendu écrit après chaque visite	✗	✓	✓
Un conseiller dédié à votre projet	✓	✓	✓
Bilan des actions menées toutes les 3 semaines	✗	✗	✓
Vérification de la capacité de financement des candidats acquéreurs	✗	✓	✓
Signature du compromis de vente en agence	✗	✗	✓
Coordination des différents intervenants	✗	✗	✓
Prix	1990€	À PARTIR DE 2%	À PARTIR DE 2,5%

Voir barème.

* En 2019, **81%** de nos biens ont été vendus par le biais de la **Formule Logis Plus**

GESTION LOCATIVE Administrative et financière (TVA 20 %*)

Honoraires de gestion (de toutes les sommes, effets et valeurs encaissés pour le compte du mandant)	maximum 7,20 % TTC
Exclusion parking/box loué en lot principal.....	maximum 10,00 % TTC
Nous étudions etersonnalisons notre forfait selon : pluralité de lots, local d'activité, immeuble d'apport	
Honoraires de garantie loyers impayés (sur quittance locataire).....	2 % TTC
Frais administratifs (photocopies, envoi courriers, ...) par mois et par immeuble géré.....	3,20 € TTC
Frais pour établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers par an et par immeuble, (optionnel)	89,00 € TTC
<p>▪ Bail d'habitation : honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire, sur la base du loyer annuel HT et hors charges (dans le cadre des locations soumises à la loi du 06/07/1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire).....</p> <p style="text-align: right;">2 % TTC</p>	
<p>▪ Bail commercial et professionnel : avenant et renouvellement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Honoraires rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans)..... 0,70 % TTC ▪ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale..... 650,00 € TTC 	
<p>▪ Autres prestations occasionnelles au temps passé (représentation du Bailleur en Assemblée Générale, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi et réception travaux, déclaration TVA, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.).....</p> <p style="text-align: right;">taux horaire 100,00 € TTC</p>	
<p>▪ Démarches et suivi dossiers permis de louer/autorisation de louer.....</p> <p style="text-align: right;">120,00 € TTC</p>	

LOCATIONS (TVA 20 %*)

A la charge du Locataire :

Locations d'habitation soumises à la loi du 06/07/1989 (décret n° 2004-890 du 01/08/2014)

- Honoraires de location : les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire dans la limite des plafonds ci-dessous :

* Organisation de la visite, constitution du dossier candidat, rédaction du bail (€/m²)

Zones très tendues..... 12,00 € TTC

Zones tendues... .. 10,00 € TTC

Hors zones tendues et très tendues..... 8,00 € TTC

* Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²) 3,00 € TTC

- **Boxes, parking, garages** – Honoraires de location et de rédaction d'actes (forfait) 100 € TTC

- Locaux commerciaux et professionnels :

Honoraires de location (du montant du loyer annuel HT)..... 30 % TTC

Rédaction d'actes (du montant du loyer annuel HT) 4,5 % TTC

Frais d'avis d'échéance mensuel..... 4,90 € TTC

Frais d'avis d'échéance trimestriel... .. 9,90 € TTC

A la charge du Bailleur

Locations d'habitation soumises à la loi du 06/07/1989

- Honoraires de location : les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire dans la limite des plafonds ci-dessous :

* Organisation de la visite, constitution du dossier candidat, rédaction du bail (€/m²)

Zones très tendues..... 12,00 € TTC

Zones tendues... .. 10,00 € TTC

Hors zones tendues et très tendues..... 8,00 € TTC

* Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²) 3,00 € TTC

- Honoraires d'entremise et de négociation (forfait) : 250,00 € TTC

- Visite virtuelle : 50 € TTC

- Dans le cadre d'une mise en gestion locative, pour la première mise en location, les honoraires d'entremise et de négociation seront offerts

- **Boxes, parkings, garages** – Honoraires de location et de rédaction d'actes (forfait)..... 100 € TTC

*taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

Tarifs applicables au 01 Avril 2024